#### le mardi 9 avril 2002

#### 13 heures

Prière.

## DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Ce soir, S.M. la reine mère sera inhumée en la chapelle St. George, au château de Windsor; elle reposera auprès de son mari, le roi George VI, décédé il y a 50 ans.

Invité par les commissaires de bord de la reine, j'ai à deux reprises passé la fin de semaine à la résidence St. George du château de Windsor. Je pouvais chaque matin apercevoir en bas de ma fenêtre, à quelques mètres seulement, la partie de la chapelle où la reine mère sera inhumée.

Le service funèbre tenu aujourd'hui à l'abbaye de Westminster a été télédiffusé dans tout le Commonwealth, après qu'un demi-million de personnes aient défilé devant le catafalque dressé à Westminster Hall, édifice parlementaire qui, datant du 12<sup>e</sup> siècle, est le plus ancien du monde.

Il est fort approprié que la reine mère ait été l'une des deux seules personnes autres qu'un monarque qui ait mérité l'honneur depuis un siècle. Churchill était l'autre.

La mort de cette grande figure qui a connu les époques victorienne et édouardienne et vécu le passage au 21<sup>e</sup> siècle a touché quatre générations et les a incitées à commémorer ce fier symbole de l'esprit du devoir et du service ainsi que de la grandeur des qualités morales. Au lieu de rester à la maison et de regarder la cérémonie à la télévision, des centaines de milliers de personnes se sont déplacées pour montrer que la monarchie se porte bien et est très populaire.

Ces témoignages ont aussi grandement fait honneur à la reine.

Dans un monde en mutation rapide, la reine mère, mieux que quiconque, incarnait la continuité.

Née au temps de l'Empire, elle était une roturière qui en est venue à représenter en elle la famille royale telle qu'on la connaît. Elle n'avait jamais envisagé que son mari accède au trône, mais, après la crise de 1936, elle a stabilisé plus que quiconque la monarchie. Dernière reineimpératrice, elle est toujours restée simple. À 101 ans, elle semblait indestructible; son départ était inéluctable mais jamais imminent.

Son éternel sourire et son sens de l'humour ne seront pas oubliés. Un jour, un braconnier a vu la dame âgée pêcher dans la rivière Dee et lui a dit qu'elle ressemblait à la reine mère. Elle lui a répondu que c'était très rassurant. Notre reine, un peu humoriste à ses heures, a hérité de ce trait de caractère.

Aux premiers temps des standards téléphoniques, la reine mère avait chaque jour une conversation téléphonique avec sa fille la reine. Lorsque la standardiste du palais établissait la communication, elle annonçait : Votre Majesté, Sa Majesté, Votre Majesté.

Même les républicains les plus convaincus étaient pris par le charme de la reine mère. Elle a continué jusqu'à un âge très avancé de faire ses visites royales et d'enchanter tous ceux et celles qui la rencontraient. Elle avait l'habitude de dire que le travail est le loyer que l'on paie pour sa place sur terre.

Fille du comte et de la comtesse de Strathmore, titre qui remonte à Robert 1<sup>er</sup> Bruce, elle était la 9<sup>e</sup> de 10 enfants. Lorsque le deuxième fils de George V l'a rencontrée, elle était trop indépendante pour se joindre à la famille royale, mais, après trois demandes en mariage, la persévérance de « Bertie » a fini par l'emporter. Elle n'était alors pas vouée à devenir reine consort, mais l'abdication d'Édouard VIII l'a projetée sur la scène mondiale.

La Seconde Guerre mondiale a sans doute été son heure de gloire. Son opiniâtreté, grâce à laquelle elle est restée près du peuple, a aidé tout le monde à surmonter l'adversité. Il n'est pas surprenant que Hitler ait dit qu'elle était la femme la plus dangereuse d'Europe. Même au milieu des décombres du blitz, elle avait toujours une allure de reine et était toujours tirée à quatre épingles. Elle expliquait sa tenue en disant que, si c'étaient des gens du peuple qui lui rendaient visite, ils s'endimancheraient; elle ne faisait, disait-elle, que rendre la politesse.

Je termine en citant son petit-fils favori, Charles, prince de Galles :

Je dirais que la plupart des petits-fils ont des rapports plutôt spéciaux avec leurs grands-mères, sans doute en raison de l'écart de générations, mais, d'aussi loin que je m'en souvienne, ma grand-mère a toujours été un modèle de gaieté, d'entrain, de chaleur, de sérénité sans faille et, par-dessus tout, de goût exquis en toutes choses. Elle a toujours été pour moi l'une de ces personnes extrêmement rares qui ont la touche magique, qu'il s'agisse de mettre les gens à leur aise, d'égayer les moments ennuyeux, d'apporter bonheur et réconfort par sa simple présence ou de donner à sa résidence, quelle qu'elle soit, un décor unique en son genre, douillet et original. Elle est l'une des perles dont le génie est celui de

rehausser la vie des autres par l'opération de son propre enthousiasme débordant. Elle l'a fait en temps de guerre et en temps de paix, malgré le vent du changement et l'incertitude, en tant que source d'inspiration et figure d'amour et d'affection pour jeunes et moins jeunes.

On ne saurait mieux dire.

À l'occasion du 85<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de la crête de Vimy, le premier ministre rend hommage aux sacrifices des 4 000 soldats canadiens qui ont perdu la vie au cours de cette bataille et souhaite la bienvenue aux anciens combattants Ab MacDonald, Len Poore, Maurice Scammel et Richard Polchies.

À l'occasion de Yom haChoah, ou Jour commémoratif de l'Holocauste, M. MacKenzie (Fredericton-Fort Nashwaak) accueille à la Chambre Judy Cohen et Israel et Marlene Unger, trois survivants de l'Holocauste.

Le président présente Dennis Clark, sergent d'armes de l'Assemblée législative de l'Ontario.

L'hon. M. Mockler accueille à la Chambre Gérald Clavette ex-député libéral du comté de Madawaska (1967-1974) et de Madawaska-Centre (1974-1984 et 1987-1995).

M. Richard donne avis de motion 63 portant que, le mardi 16 avril 2002, appuyé par M. S. Graham, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, y compris les documents, les notes de service, les rapports, les études, les lettres et le courrier électronique relatifs à une école secondaire francophone à Moncton.

M. S. Graham donne avis de motion 64 portant que, le mardi 16 avril 2002, appuyé par M. Allaby, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par la ministre des Services familiaux et communautaires, l'analyse des besoins des pensionnaires de foyers de soins effectuée par DMR conseil et présentée à la ministre le 15 mars 2002 ainsi que la correspondance, les documents, les notes de service, les rapports, les études, les lettres et le courrier électronique relatifs au processus de consultation en question.

M<sup>me</sup> Weir donne avis de motion 65 portant que, le mardi 16 avril 2002, appuyée par M. Kennedy, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de toute garantie d'emprunt accordée au Atlantic Baptist College ou à l'Université baptiste de l'Atlantique de 1992 à 1999, et copie de toute autre demande de financement faite pendant la même période, ou de tout document, y compris la correspondance relative aux demandes de financement faites par l'Université baptiste de l'Atlantique.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick.

Les documents demandés ayant été déposés sur le bureau de la Chambre, il est unanimement convenu, sur la demande de M. Allaby, que les motions 35, 36, 37, 44, 45 et 58 soient retirées.

Les documents demandés ayant été déposés sur le bureau de la Chambre, il est unanimement convenu, sur la demande de M<sup>me</sup> Weir, que les motions 24, 25, 26, 28, 38, 40 et 41 soient retirées.

Le débat reprend sur le sous-amendement de la motion 5 proposé par M. Kennedy, appuyé par M. Richard, dont le texte suit :

### **SOUS-AMENDEMENT**

que l'amendement de la motion 5 soit amendé comme suit :

par l'ajout, à la fin du deuxième paragraphe de la résolution, de « et qu'elle envisage la création d'un comité parlementaire pour décider comment légiférer sur l'équité salariale dans les secteurs privé et public du Nouveau-Brunswick ».

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote nominal suivant :

POUR:8

Mme MersereauM. LeeM. KennedyM. AllabyM. HachéMme WeirM. RichardM. S. Graham

	CONTRE: 32	
l'hon. M. Mesheau	M. Jordan	M. Laforest
l'hon. M. Green	M. Malley	M. Huntjens
l'hon. M. Mockler	M. Stiles	M. Ashfield
l'hon. M <sup>me</sup> Blaney	M. MacDonald	M. Bernard
M. Sherwood	M. Forbes	M. MacKenzie
l'hon. M <sup>me</sup> Jardine	M. Holder	M <sup>me</sup> Dubé
l'hon. M <sup>me</sup> MacAlpine	M. Kinney	M. Alward
M <sup>me</sup> Fowlie	M. McGraw	M. J. Dubé
M <sup>me</sup> Poirier	M. Steeves	M. Moore
M. Cosman	M <sup>me</sup> Crossman	M. Williams
M. Carr	M. Landry	

Le président met aux voix l'amendement de la motion 5 proposé par l'hon. M<sup>me</sup> Blaney, appuyée par l'hon. M. McFarlane, dont voici le texte :

#### **AMENDEMENT**

que la motion 5 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe de la résolution, par la suppression de tous les mots après le mot « gouvernement » et leur remplacement par « à continuer l'implantation de l'équité salariale dans toutes les parties des services publics par le biais du processus de négociation collective, telle qu'elle se fait couramment»;

dans le deuxième paragraphe de la résolution, par la suppression de tous les mots après le mot « gouvernement » et leur remplacement par « à encourager un dialogue entre tous les gens du Nouveau-Brunswick sur l'équité salariale dans le secteur privé ».

L'amendement est adopté.

Le président met aux voix la motion amendée, dont le texte suit :

attendu que, en octobre 2000, le ministre de la Formation et du Développement de l'emploi a reçu une pétition signée par 65 000 personnes qui exigeaient que la province fasse édicter une mesure législative sur l'équité salariale qui garantirait l'équité salariale dans tous les secteurs économiques;

attendu que les Néo-Brunswickoises gagnent 2,70 \$ de moins par heure que leurs homologues de sexe masculin;

attendu que les Néo-Brunswickois qui ont obtenu un diplôme universitaire en 1996 gagnent en moyenne 726 \$ de plus par mois que leurs homologues de sexe féminin;

attendu que, le 13 octobre 2000, le premier ministre a pris l'engagement suivant : Le ministre de la Formation et du Développement de l'emploi examine des améliorations possibles de la loi, qui pourraient favoriser une plus grande équité en milieu de travail;

attendu que la *Loi sur l'équité salariale* ne s'applique toujours pas à certaines parties des services publics;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à continuer l'implantation de l'équité salariale dans toutes les parties des services publics par le biais du processus de négociation collective, telle qu'elle se fait couramment

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à encourager un dialogue entre tous les gens du Nouveau-Brunswick sur l'équité salariale dans le secteur privé.

La motion 5 amendée est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 6, M. Richard, appuyé par M. Allaby, propose ce qui suit :

attendu qu'un des cinq domaines sur lesquels le gouvernement devait se concentrer après les élections du 7 juin 1999 était la création de nouvelles perspectives d'emploi;

attendu que ces nouvelles perspectives d'emploi se font toujours attendre;

attendu que le gouvernement actuel n'est pas proactif en matière économique et que le Nouveau-Brunswick n'est plus un des endroits choisis par les entreprises de l'extérieur pour venir y faire des affaires et s'installer;

attendu que le gouvernement actuel n'a fait que bénéficier de la conjoncture économique mondiale favorable des dernières années pour se péter les bretelles en matière économique;

attendu que le gouvernement blâme les événements du 11 septembre et la conjoncture économique mondiale défavorable pour expliquer son manque de vision et de leadership en matière de création d'emplois;

attendu que les stratégies sectorielles du gouvernement pour atteindre un plus grand développement économique se font toujours attendre;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative condamne le piètre bilan du gouvernement en matière de développement économique et de création d'emplois.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que le temps alloué pour l'étude des motions émanant des députés est écoulé.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 18 h et quitte le fauteuil pour le reprendre à 19 h.

19 h

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Le président du comité suspend la séance à 20 h 25.

20 h 32

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. J. Betts prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Bernard reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

# BUDGET PRINCIPAL COMPTE ORDINAIRE 2002-2003

Les crédits suivants sont votés pour couvrir les dépenses au titre des programmes :

MINISTÈRE DES ENTREPRISES NOUVEAU-BRUNSWICK Administration Développement industriel et entreprises Aide stratégique Moins : crédits législatifs Votés	3 480 000 17 042 000 10 300 000 35 000 30 787 000	
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL		
Services Nouveau-Brunswick - Prestation de Services		
Gouvernementaux	3 874 000	
Services Nouveau-Brunswick - Provision pour les évaluations	<b>5 000</b> 000	
foncières	5 292 000	
Services Nouveau-Brunswick - Services d'information foncière	2 594 000	
Services Nouveau-Brunswick - Véhicules à moteur	14 066 000	
PRÊTS ET AVANCES		
MINISTÈRE DES ENTREPRISES NOUVEAU-BRUNSWICK Loi sur le développement économique, Commission de l'aménagement agricole et la Loi sur le développement des pêches	58 800 000	
La Chambre adopte ces crédits.		
La séance est levée à 21 h 30.		

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 58 (4 avril 2002).